



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-44132>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-44132**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune d'Enghien-les-Bains

Correspondant : Service Achat Public

Adresse : 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien les Bains

Coordonnées :

Téléphone : +33 134284545

Courriel : marchepublic@enghien95.fr

Adresse internet : <https://www.ville-enghienlesbains.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=938136&orgAcronyme=m1i>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Spectacle son et lumière avec images animées sur façade de bâtiment

Lieu d'exécution et de livraison : 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien les Bains

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville souhaite procéder à des projections visuelles et sonores en extérieur et sur bâtiments. L'objet de la prestation est d'investir la façade de l'Hôtel-de-Ville ainsi que l'église Saint-Joseph située sur le territoire de la ville.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40%

- Créativité et originalité de la programmation, harmonie visuelle et acoustique et esthétisme des projections : 55%
- Moyens techniques et modalités d'astreinte en cas de dysfonctionnement des moyens de diffusion informatique : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 26/05/2026 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

9521089ST26-008

Renseignements complémentaires : Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée. La proposition de variantes est autorisée pour tous les lots du marché. L'offre en variante doit obligatoirement être accompagnée de l'offre de base. Les variantes doivent respecter les exigences minimales suivantes : les façades (Hôtel-de-Ville et église), ainsi que la période des projections. Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché. Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où les offres lui conviennent, la Collectivité se réserve le droit de ne pas négocier. Durée du marché : de la notification jusqu'au jour du démontage Le candidat devra transmettre : - L'acte d'engagement dûment complété ; - Pour chaque Lot : la décomposition des prix forfaitaires comportant a minima les informations suivantes : * Le coût de création des images * Le coût de la bande son * Les frais de déplacement - Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission. Ce document devra comporter : * Le descriptif sommaire des deux projections proposées par bâtiment sous forme de roughs, de story board, de photomontage, de vidéo, ou de tout autre moyen permettant de juger de la créativité, de l'originalité de la programmation, de l'harmonie visuelle et acoustique, de l'esthétisme des projections ; * Le descriptif des moyens de diffusions informatiques et synoptiques techniques mis en oeuvre, automatisation de l'allumage et de l'extinction des serveurs vidéo et son de 17h30 à 01h00 tous les jours, mise en boucle des médias ; * Les modalités d'astreinte en cas de dysfonctionnement des moyens de diffusions informatiques à la charge du prestataire (moyens humains, moyens matériels, délais de déplacement) ; Dossier de consultation et remise des offres : Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible au format papier. - La remise des offres par voie électronique est obligatoire. La remise par voie postale ou en mains propres est interdite. La plateforme dématérialisation est www.maximilien.fr - Le candidat peut transmettre son offre, à titre de copie sauvegarde, sur support physique électronique ou sur support papier. Organe chargé des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 02-04 boulevard de l'Hautil 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel : 0130173400 - Fax : 0130173459 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr> Introduction des recours Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 Boulevard de l'Hautil 95027 Cergy-Pontoise Cedex Tél. : 0130173400 - Fax : 0130173459 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) 1** - Façade de l'Hôtel de ville
- **Lot(s) 2** - Façade de l'Eglise Saint Joseph

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2026